

METLIFE France, acteur historique de l'assurance emprunteur, dresse son bilan sur la Loi Lemoine

Paris, le 17 janvier 2024 – MetLife France, spécialiste de la prévoyance individuelle et acteur historique de l'assurance emprunteur, dresse son bilan sur la Loi Lemoine.

Près de deux années après le vote de la loi (février 2022), et 18 mois après sa pleine application, MetLife démontre l'importance d'un cadre législatif qui a eu des conséquences visibles sur le marché de l'assurance emprunteur et notamment en faveur des assurés.

Pour accompagner ce contexte réglementaire, MetLife a mis en œuvre afin que les emprunteurs bénéficient au mieux des dispositions de la loi.

Nouveauté 2024, MetLife annonce une baisse de ses tarifs pour les assurés du segment Lemoine : les personnes empruntant jusqu'à 200 000 euros, dont le remboursement intervient avant le 60^{ème} anniversaire de l'assuré.

Quels sont les 3 points clés de la loi ?

- **La résiliation infra-annuelle** offre la possibilité de résilier à tout moment son assurance de prêt et sans frais.
- **La suppression du questionnaire de santé** pour les prêts jusqu'à 200 000 euros, dont le remboursement intervient avant le 60^{ème} anniversaire de l'assuré.
- **Le droit à l'oubli passant de 10 à 5 ans** pour des maladies telles que le cancer ou l'hépatite C.

La résiliation infra-annuelle :

Grâce à la possibilité de résilier leur assurance de prêt à tout moment et sans frais, les assurés ont l'opportunité de gagner du pouvoir d'achat : ils peuvent résilier l'assurance de leur banque pour souscrire une assurance auprès d'assureurs alternatifs qui proposent le plus souvent des conditions financières plus intéressantes.

Contrairement aux lois précédentes, cette mesure semble avoir eu un impact positif selon l'ensemble des professionnels du secteur. Un changement notoire observé au sein du **Baromètre MetLife CSA sur le thème de l'assurance emprunteur**, mené en juillet 2023 auprès de 200 intermédiaires (courtiers, CGP agents généraux) qui met en évidence plusieurs points :

- **57% des courtiers observent concrètement un changement de comportement des assurés** : ceux-ci font preuve de proactivité auprès de leurs intermédiaires d'assurance, et passent désormais à l'action : demandes de renseignement, de devis et de sollicitations directes en vue d'un changement de contrat d'assurance emprunteur.
- **La part de la résiliation en augmentation**, qui pèse désormais **53% dans l'activité assurance emprunteur des distributeurs**, contre 47% en 2022.
- **Le 1er frein perçu semble être toujours la résistance des banques face à la résiliation de leurs clients à hauteur de 80%**, devant des procédures complexes (46%).

Pour faire face à ce frein **MetLife a mis en place un parcours de substitution** prenant en charge toutes les démarches de A à Z pour le compte de l'assuré, ainsi que **des formalités médicales simplifiées**.

- **56% des assurés procèdent à la résiliation dans la 1^{ère} année** de souscription de l'assurance contractée auprès de leur banque (et 80% dans les 2 premières années). La **tendance des personnes** qui souscrivent l'assurance de leur banque **en vue d'obtenir leur prêt et procèdent rapidement au changement ensuite, semble ainsi se confirmer**.

La suppression du Questionnaire de Santé pour les prêts inférieurs ou égaux à 200 000 euros (et dont le remboursement intervient avant le 60^{ème} anniversaire de l'assuré) :

Cette mesure a vocation à faciliter l'accès à l'assurance pour tous les emprunteurs sans distinction, y compris ceux souffrant de maladie.

Cette mesure est positive pour les assurés. Elle réduit en revanche la possibilité pour les assureurs d'estimer les risques de sur-morbidité ou surmortalité des personnes éligible à la suppression du questionnaire de santé, ce qui peut entraîner des conséquences négatives sur l'équilibre de leur portefeuille et conduire à des hausses de tarifs

Un maintien des garanties et une baisse des tarifs :

Afin de respecter l'esprit de la loi, **MetLife a explicité dans ses conditions générales que les maladies antérieures non déclarées sont désormais couvertes pour les assurés du segment Lemoine, tout en maintenant à l'identique le produit, que ce soit sur les garanties, niveaux de franchise et exclusions.**

Au-delà de la loi Lemoine, la compagnie a d'ailleurs saisi cette opportunité pour améliorer l'ensemble de ses conditions générales avec des explications les plus claires possibles pour ses clients.

Fait nouveau, **MetLife annonce même une baisse substantielle sur ses tarifs à partir de mi-janvier** sur le segment Lemoine, avec une **diminution allant jusqu'à 24% pour les moins de 35 ans**, pour la plupart primo-accédants.

Et enfin, **le droit à l'oubli :**

Ayant une expertise forte et de longue date dans le domaine de la prévoyance et de l'assurance emprunteur, **MetLife a pu mettre en place très facilement le droit à l'oubli** qui est passé de 10 à 5 ans, en particulier pour les pathologies lourdes telles que le cancer ou l'hépatite C.

Pour cela, la compagnie a naturellement formé ses équipes dès l'annonce de la loi pour l'appliquer dès la date requise.

Au-delà du droit à l'oubli, l'un des objectifs de **MetLife est de faire en sorte qu'une maladie soit le moins possible un frein au projet immobilier d'un client.**

Les équipes de l'assureur possèdent d'ailleurs une réelle expertise concernant l'acceptation dans le domaine médical. Celle-ci est due au **suivi des études les plus récentes sur l'évolution et le traitement des pathologies**, ainsi que des **enseignements venant d'autres pays** du groupe parfois en avance sur certaines maladies (comme les Etats-Unis ou le Golfe sur l'obésité et le diabète par exemple). Cette compétence forte de plusieurs décennies chez **MetLife** permet aux équipes d'examiner chaque demande et d'essayer, au cas par cas, de trouver une solution pour un assuré atteint d'une pathologie.

Agnès Bruhat, Directrice Général de MetLife France précise : « Depuis de nombreuses années, nous sommes particulièrement fiers de pouvoir offrir un accompagnement au plus près des attentes de nos clients en matière d'assurance emprunteur. La Loi Lemoine représente pour ce marché une avancée importante avec la résiliation infra-annuelle, qui donne des perspectives très intéressantes aux clients souhaitant regagner du pouvoir d'achat. C'est pourquoi nous avons mis en place dès l'année dernière une démarche de substitution extrêmement simple pour nos partenaires et nos assurés.

Fait nouveau en 2024 : nous sommes désormais en mesure d'opérer une baisse substantielle de nos tarifs pouvant aller jusqu'à 24% pour les moins de 35 ans !

Notre objectif est ainsi de permettre aux emprunteurs de tirer le meilleur parti possible de la loi Lemoine ».

###

A propos de MetLife

Fondé en 1868, **MetLife** est un acteur international de premier plan en assurance-vie et en prévoyance salariés avec près de 100 millions de clients à travers 50 pays et occupe une position de leader aux États-Unis, au Japon, en Amérique Latine, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient. En France depuis 50 ans, **MetLife** et ses 200 collaborateurs proposent des offres de prévoyance à des hommes et des femmes, particuliers, professionnels et entreprises. Grâce à sa capacité à prendre des risques et à sa parfaite maîtrise des circuits de distribution, **MetLife** offre des solutions adaptées et performantes pour répondre aux particularités de chacun. En s'appuyant sur des milliers de courtiers indépendants, **MetLife** commercialise de l'assurance emprunteur individuelle et des garanties de prévoyance. Son savoir-faire commercial, médical et financier lui permet d'apporter des réponses personnalisées à ses clients, notamment en cas de problème de santé, d'âge ou de capitaux élevés, de sport ou profession à risque. **MetLife** a tissé également depuis plus de 20 ans des liens de partenariats forts dans les secteurs variés tels que l'énergie, l'e-commerce, le crédit ou avec des Fintechs très dynamiques et en pleine expansion à l'international. **MetLife** propose des solutions personnalisées de Ventes Directes de produits affinitaires en marque blanche et opère également en marque propre sur le web.

MetLife Europe d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 415123. Succursale pour la France 5 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux. 799 036 710 RCS Nanterre. MetLife Europe Insurance d.a.c. Société de droit irlandais, constituée sous la forme de « Designated Activity Company », immatriculée en Irlande sous le numéro 472350. Succursale pour la France 5 Place de la Pyramide, 92800 Puteaux. 798 956 314 RCS Nanterre. Siège social de MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. : 20 on Hatch, lower Hatch Street, Dublin 2, Irlande. MetLife Europe d.a.c. et MetLife Europe Insurance d.a.c. (agissant toutes deux sous le nom commercial MetLife) sont réglementées par la Central Bank of Ireland.

www.metlife.fr

Contacts Presse :

AGENCE LTV COMMUNICATION

Laura Tebouille Vassen

Directrice

Tél. +33(0)7.86.71.71.36

Email : lauratebouille@ltvcommunication.com

METLIFE

Valérie Brillat

Directrice Communication

Email : valerie.brillat@metlife.fr